

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 92 (1941)
Heft: 12

Artikel: À propos de la Méthode du contrôle
Autor: Borel, William
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas à négliger, mais ne rentre pas dans la sphère de mes compétences.

Messieurs ! Restons bien persuadés, en regard de ces divers problèmes culturels, que tous nos efforts doivent plus que jamais être dirigés vers un seul but : la conservation de la liberté et de l'indépendance de notre patrie !

Le personnel forestier suisse a toujours été attaché fidèlement à notre pays et à son peuple. C'est pourquoi les soucis que lui causent les conséquences des surexploitations, et le fait qu'elles compromettent la réussite des travaux culturels du passé, ne s'inspirent pas uniquement de son amour pour la forêt. Ils sont bien davantage l'expression d'un profond sentiment de responsabilité vis-à-vis de l'avenir. Aussi est-il difficile aujourd'hui d'apprécier, équitablement, tant les nécessités imposées par la situation actuelle que les tâches à prévoir pour les temps futurs. Nous avons ici l'obligation, quelle qu'en puisse être la difficulté, de faire face à ces *deux* problèmes. En agissant suivant un plan bien étudié, la réussite peut être admise comme certaine.

(Trad. H. B.)

Rectification. Nous devons signaler une erreur qui s'est glissée dans la traduction du texte de cette conférence. Nous prions nos lecteurs de modifier, au bas de la page 193, le texte du dernier alinéa, comme suit : « La majorité des praticiens consultés estime qu'une coupe de bois de feu, égale au double de l'exploitation ordinaire, n'est pas admissible durant une période de quelques années. Selon l'avis des trois quarts des intéressés, les suites des surexploitations exécutées à ce jour seront parfois déjà bien fâcheuses; les conséquences de celles qui vont suivre seront de toute manière désastreuses. »

A propos de la Méthode du contrôle.

Les bulletins de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort, de décembre 1939 et de mars 1941, contiennent deux intéressants articles concernant la Méthode du contrôle. Le premier est de M. François, l'autre de M. J.-J. de Luze. Tous deux appellent certaines observations.

Dans le premier, M. François critique les comparaisons d'inventaires trop rapprochées et les dénombrements faits par catégories de 5 cm. Je crois que personne ne le contredira. Mais on peut se demander

si c'est là un vice rédhibitoire à avancer contre le contrôle, si on comprend cette méthode dans le sens que ses auteurs lui attribuaient. On peut répondre : non ! car ils n'attribuaient pas une exactitude mathématique aux résultats qu'elle nous indique; ils les considéraient comme des *indications* qu'on ne doit admettre comme valables que quand plusieurs comptages les ont confirmées : un résultat isolé ne doit être admis que quand il est confirmé par des moyennes suivantes ; alors seulement, on peut le considérer comme une norme pour la gestion.

Nous sommes aussi d'accord pour nous refuser à prendre l'accroissement comme possibilité, car ce serait admettre le maintien indéfini de l'état actuel, qui n'est pas toujours l'état idéal ! La coupe doit différer de l'accroissement : ne pas l'atteindre si le matériel sur pied est insuffisant ; ce sera le cas le plus fréquent. Le dépasser, au contraire, si la forêt est riche en arbres tarés qu'il importe de réaliser le plus vite possible, si elle est trop serrée et doit être éclaircie.

Une possibilité obligatoire est peut-être un mal nécessaire dans les grandes administrations forestières ; pour nous, qui travaillons dans des conditions plus modestes, une liberté plus grande peut être laissée à l'agent d'exécution. Outre le point de vue cultural, il y a le point de vue financier qui intervient ici. Pour nous en tenir à une possibilité stricte, devons-nous, quand les bois se vendent mal, mettre sur le marché les mêmes quantités que lorsque la consommation tend à dépasser le disponible ? Devons-nous, par nos exploitations, contribuer à maintenir ou même à exagérer ces conditions anormales ? Une coupe bien faite doit ôter ce qu'il faut ; ni plus ni moins : c'est l'état du peuplement qui doit en fixer la quotité. Suivant la situation du marché, l'agent de gestion peut forcer un peu, ou, au contraire, ne marquer que ce qu'il faut absolument enlever; cela donne à la coupe une marge suffisante. Rappelons-nous ce principe, plus vieux que nous : « Qui veut tirer de l'argent d'une forêt doit marteler non en vue de l'argent, mais en vue de la forêt ». Cette coupe hygiénique est loin de ne donner que des quantités négligeables. Nous avons entendu dire « il ne faudra rien couper, dans cette parcelle, avant 20 ou 50 ans ». C'est une erreur : une coupe, dont le volume est à peu près celui d'une éclaircie enlevant peut-être 30 % d'une possibilité normale, est presque toujours utile, et souvent nécessaire.

M. de Luze se plaint de ce que le contrôle fixe le matériel normal à 350 sylvies à l'hectare et la proportion des classes de grosseur à 20, 30 et 50 %. Il y a un peu d'exagération dans ce verbe « fixe », car les contrôlistes admettent presque tous que nous ne sommes pas encore au clair sur ces chiffres. Dans son livre « Aménagement des forêts » (Attinger), Biolley (p. 64) cite ces chiffres, mais il ajoute qu'ils ne sont qu'un but provisoire, « révisable de période à période, et qu'on a parfaitement la liberté de choisir autre ». Schaeffer, Gazin et d'Alverny dans « Sapinières » (Presses universitaires de France) p. 63, admettent un matériel d'un nombre de sylvies égal au produit de la hauteur des

plus grands arbres par 10. (Encore les mathématiques !). Si le grand arbre a 30 m., le peuplement devra être de 300 sv. : Ils ajoutent « cette relation moyenne est, bien entendu, approximative... l'expérience locale reste indispensable ». Si j'ose parler de ce que j'ai écrit (« Guide pour l'application du contrôle et Résultats de 40 ans d'application... » chez l'auteur, ou chez M. Roman, gérant du contrôle à Châtel de Joux, Jura), je regrette de n'avoir pas poussé mes courbes du nombre des arbres (p. 86 du Guide) à des matériels plus élevés que 350 sv., car j'ai ainsi donné l'impression que je considérais ce volume comme un maximum, ce qui n'est pas mon opinion.

Comment peut-on établir ce volume optimum ? La méthode la plus exacte serait de choisir une forêt ou une parcelle, pas trop peuplée et de la gérer de telle sorte qu'elle s'enrichisse en matériel. On calculerait, à chaque comptage — en les répétant souvent — son matériel et sa production et on pousserait l'étude jusqu'au moment où, le matériel, devenant trop fort, la production diminuerait; mais cela sera long, une cinquantaine d'années au moins. Nous venons en effet de constater, dans la forêt des *Erses*, que la comparaison du matériel initial avec le matériel actuel augmenté de toutes les coupes faites, correspond à un taux d'accroissement des bois compris entre 1¼ et 2 %. A cette allure, un matériel prend plus de 50 ans pour doubler !

Cette méthode étant trop lente, nous en avons employé une autre — qui est loin d'échapper à toute critique — mais qui peut cependant donner une indication. Nous prenons les différentes parcelles d'une forêt homogène, nous en notons le matériel et le comparons avec la production.

Aux *Erses*, aucune indication : la courbe est irrégulière et les peuplements au volume dépassant 350 sv. sont trop peu représentés. — La forêt de Hautecour, appartenant à la Société civile du contrôle, donne une indication plus précise : il y a 2 maxima avec 320 et 380 sv. ; elle n'a pas de parcelles plus peuplées et nous ne pouvons donc pas savoir si, plus haut, on ne trouverait pas mieux encore. — A la p. 27 de « l'Aménagement des forêts », Biolley donne un tableau de 50 forêts où il indique les chiffres qui nous intéressent. Si nous le résumons, nous obtenons les données suivantes :

1 forêt	avec	570 sv.	à l'hectare;	production	10,5 sylv.
1	»	»	409 »	»	5,8 »
6 forêts	»	»	378 »	»	5,4 »
9	»	»	319 »	»	5,8 »
12	»	»	283 »	»	4,5 »
12	»	»	234 »	»	3,8 »
6	»	»	179 »	»	3,1 »
3	»	»	129 »	»	3,0 »

Le maximum de rendement semble donc se réaliser avec le peuplement de 570 sv., mais il s'agit peut-être d'un cas exceptionnel.

Qu'en conclure, si ce n'est que nous ne sommes pas encore suffi-

samment documentés pour fixer une règle. Elle ne sera, du reste, pas générale et ne pourra pas être appliquée dans tous les cas.

La proportion 20, 30 et 50 % des classes de grosseur n'est pas due à Gurnaüd. Elle lui a été vraisemblablement inspirée par la note, du 17 juillet 1883, de l'Administration française des forêts pour le calcul de la possibilité dans les forêts jardinées (voir p. 9 de Résultats). Il nous semble qu'elle fait une part trop large aux petits et moyens. C'est, du reste, facile à contrôler. Quand les gros sont-ils en excès ? C'est évidemment quand leur couvert trop épais limite la production des petits. Nous avons aux Erses une parcelle A, dont les pour-cents des classes ont été les suivants : 1890 *Sapins* P. 8—M 58—G 34 *Epicéas* P. 11—M. 60—G 29 %.

1896	Sapins	P. 6—M. 52 —G. 42	Epicéas	P. 8— M. 57—G 35 %
1902	»	5 48 47	»	6 54 40 %
1909	»	4 38 58	»	4 50 46 %
1915	»	5 37 58	»	2 43 55 %
1920	»	4 23 73	»	2 37 61 %
1925	»	3 22 75	»	2 38 60 %
1930	»	4 20 76	»	3 32 65 %
1936	»	6 13 81	»	3 29 78 %
1941	»	13 12 75	»	5 27 68 %

On voit donc que 81 % de gros sapins, ou 78 % de gros épicéas de 1936, n'ont pas empêché les petits de passer de 6 à 13 et de 3 à 5 %. On nous dit aussi que 75 % de gros sont fréquents dans les forêts vierges. Ce serait là une forte présomption en faveur de ce fort effectif. Nous avons tout avantage à dépasser 50 %, car, plus il y aura de gros, plus l'arbre moyen de la coupe sera lui-même gros, et plus grande sera sa valeur à l'unité de volume. — Pour que cette réduction du nombre des petits et moyens soit acceptable, il faut qu'ils ne comprennent que des arbres sains : on y arrive facilement par des nettoiemens sérieux dans les semis, gaulis et jeunes perchis qui devront être débarrassés de tout ce qui n'est pas en bon état. Les mauvais buissons qu'on y rencontre ne deviendront jamais de belles plantes ; de plus, ils occupent une place qui doit revenir à des perches d'avenir. Pour pouvoir obtenir plus de gros, il faut donc que le passage à la futaie ne comprenne que des perches d'avenir.

Deux mots enfin sur la *rotation*. Plus elle sera courte, moins la coupe sera brutale. C'est là la condition d'une croissance régulière des bois, donc de leur qualité ; il nous semble que 10 ans constituent un espacement trop grand. 6 ans seraient peut-être l'optimum dans les forêts de basse montagne. Aux Erses, nous nous sommes arrêté à 5 ans, car la forêt était divisée en 10 parcelles à peu près de même surface, permettant ainsi de parcourir 2 parcelles chaque année. Nous n'avons pas vu d'inconvénient à cette courte rotation. Au contraire, car elle permet d'éclaircir les bouquets de perchis d'une façon faible et souvent répétée. Nous avons tardé cette éclaircie, dans certains perchis, pour

activer l'élagage naturel ; mal nous en a pris, car une neige précoce a brisé plus de 200 perches en choisissant les plus élevées. Le $\frac{1}{10}$ à peine se trouvait dans les bouquets éclaircis, où le desserrement avait été pratiqué en n'enlevant qu'un arbre ou deux, mais en recommençant tous les 5 ans, un desserrement aussi progressif ne retardait guère l'élagage naturel.

William Borel.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du comité permanent, du 3 novembre 1941, à Zurich.

1° Le nouveau comité permanent s'est constitué comme suit :

Président : *Hans Jenny*, adjoint de l'inspecteur forestier cantonal, à Coire.

Vice-président : *Ernest Schönenberger*, inspecteur forestier d'arrondissement, à Tavannes.

Caissier : *Hans Fleisch*, inspecteur forestier d'arrondissement, à Zurich.

Secrétaire : *Wilhelm Omlin*, inspecteur forestier cantonal, à Sarnen.

Adjoint : *Rolet Loretan*, inspecteur forestier cantonal, à Sion.

2° *Mutations*. Deux membres fidèles de notre société sont décédés récemment, soit MM. X. *Burri*, a. inspecteur forestier des C. F. F. et J. *Renggli*, tous deux à Lucerne.

3° Il est donné suite à une demande de la rédaction du « Journal forestier suisse », tendant à obtenir une subvention à prélever du « Fonds pour publications », pour faire paraître, dans le dit périodique, un travail du Dr W. Naegeli sur les rideaux-abris contre le vent.

4° Il est décidé de publier, à titre de supplément de nos périodiques, en langue française, une étude du Dr E. Hess sur le *mélèze*. Il contiendra un résumé en langue allemande. Nos sociétaires pourront toucher ce supplément en utilisant une carte de commande spéciale.

5° L'inspecteur forestier Ammon, à Thoune, a fait parvenir une requête, dans laquelle il exprime le vœu que la S. F. S. prenne position dans la question des dommages, d'ordre cultural, causés aux forêts par les surexploitations imposées aujourd'hui. Après un long échange de vues, le comité arrive à cette conclusion qu'il convient, pour le moment, de renoncer à une telle manifestation. Cela pour la raison qu'à côté des questions proprement culturelles, celles d'ordre économique ont acquis une très grosse importance. Comme toutes les autres branches de l'économie suisse, la forêt doit aujourd'hui remplir sa tâche complètement. C'est à cette condition qu'elle pourra, à l'avenir, demander d'être mise au bénéfice de certains droits, ainsi celui concernant une amélioration de l'organisation du service forestier. Toutefois, le comité ne manquera pas d'examiner les questions soulevées par A. Ammon et, éventuellement, de présenter un rapport à leur sujet.